



National Defence

Deputy Minister

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Défense nationale

Sous-ministre

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa, (Ontario)
K1A 0K2

JUN 24 2024

L'honorable John Williamson
Président du Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Cher Monsieur Williamson,

Comme convenu dans la réponse du gouvernement au 10ème Rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé *Rapport 5, Les logements des Forces armées canadiennes, des Rapports de l'automne 2015 du vérificateur général du Canada*, la Défense nationale soumet sa mise à jour sur la recommandation 1.

Cordialement,

Stefanie Beck

Pièce jointes: 2

Réponse au Comité permanent des comptes publics
Rapport 5 – Logements des Forces armées canadiennes, Rapports du vérificateur général – Automne 2015

Recommandation 1

Que le ministère de la Défense nationale fasse part au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes de ses nouveaux besoins opérationnels en matière de logement militaire d'ici le 30 juin 2017 et qu'il lui présente sa nouvelle politique sur le logement militaire d'ici le 31 décembre 2018.

Contexte

Dans sa vérification des logements des Forces armées canadiennes (FAC) effectuée en 2015, le Vérificateur général a recommandé que la Défense nationale examine et révise sa politique sur le logement militaire d'ici décembre 2018. Dans des mises à jour subséquentes au Comité, la Défense nationale a reconnu les enjeux et, en juin 2020, a transmis au Comité un échéancier actualisé illustrant les principaux jalons et étapes à franchir pour terminer l'examen d'ici le printemps 2024.

Depuis juin 2020, la Défense nationale a fourni au Comité, de manière semestrielle, sept mises à jour portant sur les trois volets de son ensemble de politiques et de règlements sur les logements :

- les Ordonnances et règlements royaux (le cadre de réglementation général de la politique);
- les Directives et ordonnances administratives de la Défense (la politique ministérielle);
- la Directive sur les logements (orientation du personnel dans la mise en œuvre de la politique).

Dans sa mise à jour de décembre 2023, la Défense nationale a indiqué poursuivre ses consultations auprès d'experts en la matière et de conseillers juridiques sur l'examen des règlements et des politiques. Elle a également indiqué que ces examens seraient terminés d'ici le printemps 2024 et que la mise en œuvre suivrait d'ici décembre 2024.

La Défense nationale reste en bonne voie de respecter ces échéanciers. Dans le cadre de ce processus d'examen des règlements et des politiques, la Défense nationale continue d'effectuer une analyse de l'ACS Plus pour les trois volets de l'examen afin de veiller à ce que les principes d'inclusion et de dignité pour tous les membres des Forces armées canadiennes soient bien pris en compte dans cet ensemble de politiques.

Vous trouverez ci-dessous la mise au point de juin 2024 au Comité.

Mise au point sur l'ensemble de politiques sur les logements

Examen des Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes

L'examen juridique et l'ensemble de modifications réglementaires connexes ont été terminés au printemps 2024. L'ensemble d'Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes (ORFC) a été élaboré conjointement avec le ministère de la Justice. Ce processus

a permis d'assurer la concordance des règlements et politiques, ainsi que de mieux les harmoniser avec la *Directive sur les postes isolés et les logements de l'État* du Conseil national mixte.

Examen des directives et ordonnances administratives de la Défense

Depuis la mise à jour de décembre 2023, la Défense nationale a conclu les examens réalisés par des experts et a terminé la rédaction de l'orientation politique ministérielle. Ces mesures permettront d'harmoniser la politique ministérielle de haut niveau avec la Directive sur les logements, ainsi que de combler toute lacune entre les deux documents. La Défense nationale finalise actuellement la mobilisation des intervenants; en parallèle, elle travaille à élaborer des mécanismes administratifs et à apporter d'autres ajustements nécessaires pour mettre la dernière main à ces politiques ministérielles, appelées Directives et ordonnances administratives de la Défense (DOAD), qui entreront en vigueur le 1^{er} décembre 2024.

La nouvelle orientation politique donnera un aperçu de l'orientation en matière d'exigences, d'admissibilité, d'allocation et de frais pour les types de logements résidentiels accessibles à la Défense nationale. Les DOAD permettront à la Défense nationale de mettre en œuvre un ensemble de politiques ministérielles modernisées.

Examen de la Directive sur les logements

La Directive sur les logements (DL) servira de guide au personnel chargé de la mise en œuvre des diverses politiques indiquées plus haut. Le travail restant à l'égard de la DL est désormais étroitement lié à la phase de mise en œuvre (voir ci-après), le but étant d'assurer l'harmonisation des règlements et des politiques sur les logements. Ce travail sera terminé le 1^{er} décembre 2024.

Étape d'approbation et de mise en œuvre

Durant les six prochains mois, la phase de mise en œuvre comprendra la formation du personnel, la révision des outils des processus locaux, et la diffusion de l'ensemble des mises à jour aux intervenants, administrateurs et membres des FAC concernés. En outre, pour que l'harmonisation soit complète, l'examen de la DL sera finalisé parallèlement à la phase de mise en œuvre.

Prochaines mises au point au Comité

En décembre 2024, la Défense nationale fournira sa mise à jour finale au Comité, lorsque les politiques et règlements applicables entreront en vigueur.

*Un échéancier actualisé de l'ensemble de politiques sur les logements est disponible à l'annexe A.

Échéancier de l'ensemble de politiques sur les logements

